



**AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ**



## **Convention de partenariat dans le cadre de l'opération " Structuration d'une filière viande locale sur le territoire d'Ambert Livradois-Forez "**

Entre

- **La communauté de communes Ambert Livradois Forez**

Représentée par M. Daniel FORESTIER, son Président,

Ci-après désigné « ALF »,

- **Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez**

Représenté par M. Stéphane RODIER, son Président,

Ci-après désigné « le PNRLF ».

- **Centre hospitalier (CH) d'Ambert et Centre hospitalier (CH) de Thiers**

Représentés par M. Sébastien RETORD, Directeur

- **Collège d'Arlanc**

Représenté par M Alexandre BACHELET, Directeur

- **ESAT de Cunlhat**

Représenté par M. Julien BLOT, Directeur

- **Commune de Dore l'Eglise**

Représentée par M. Jean-Claude DAURAT, Maire

- **Commune de Marat,**

Représentée par M. Patrice DOUARRE, Maire

- **Commune de Job**

Représentée par M. François DAUPHIN, Maire

Ci-après désignés « les établissements »

## Préambule

L'abattoir intercommunal d'Ambert Livradois Forez est un opérateur de proximité, multi espèces, certifié "Agriculture Biologique" et géré, depuis le 1er janvier 2022, en régie directe par Ambert Livradois Forez. De lourds travaux ont été réalisés ces dernières années et ont permis la mise aux normes et la modernisation de l'équipement. L'outil a réouvert ses portes début septembre 2025 et il lui faut à présent trouver un rythme d'activité soutenu pour tendre vers un équilibre économique. Un groupe d'éleveurs usagers de l'abattoir est constitué, il est régulièrement sollicité pour enrichir les réflexions sur cet outil, certains souhaitent aujourd'hui poursuivre leur engagement pour développer l'activité de l'abattoir et mieux valoriser leurs animaux en local.

En parallèle, depuis 2020, ALF, dans le cadre de son Projet "A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins" accompagne la restauration collective afin de développer leur approvisionnement en produits locaux et de qualité. A ce titre, un réseau de cuisiniers de ces établissements a été créé et permet des échanges de pratiques. Dans ce cadre, une expérimentation est menée avec 8 établissements (dont Centre hospitalier d'Ambert, Collège d'Arlanc, ESAT de Cunlhat et communes de Job, Dore l'Eglise et Marat) afin de cuisiner un repas à partir de viande bio et locale abattue et découpée à l'abattoir d'Ambert. Ces derniers sont volontaires pour s'inscrire dans une logique de commandes plus régulières et poursuivre le travail engagé.

De 2016 à 2020, le PNRLF est intervenu à l'abattoir sur plusieurs aspects : mise en place de démarches qualité, rédaction d'un règlement intérieur, rédaction du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), rédaction des Modes Opératoires Normalisés pour la protection animale (MON), réalisation d'une étude économique pour le développement de l'abattoir, élaboration et suivi d'un programme de travaux et d'équipements, suivi de l'étude juridique, appui à la recherche de financements, ... Pour cela, un chargé de mission a été mis à disposition à hauteur de 20 % de son temps. Depuis 2020, le syndicat mixte du Parc contribue aux réflexions concernant le développement de l'outil.

En parallèle, le PNRLF porte depuis 2017, aux côtés du PETR du Grand Clermont, un projet alimentaire territorial (PAT). Ce projet vise notamment à renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire, à accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice, et favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale e restauration collective. ALF est partie prenante du projet et les actions portées dans le cadre du projet « A TABLE ! » et de l'abattoir d'Ambert répondent pleinement dans ces objectifs.

Aussi, le présent projet de « Structuration d'une filière viande locale sur le territoire d'Ambert Livradois-Forez » s'inscrit dans la continuité de ce travail. Il vise à :

- relancer une dynamique autour de l'abattoir et conforter l'outil,
- permettre aux éleveurs de développer de nouveaux débouchés, notamment la restauration collective,
- favoriser une alimentation de proximité en particulier à travers la restauration collective,
- déployer des pratiques d'élevage vertueuses sur le territoire.

## Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mutualisation des compétences et des moyens entre ALF, le PNRLF et les établissements, pour la réalisation de l'opération « *Structuration d'une filière viande locale sur le territoire d'Ambert Livradois-Forez* ».

L'engagement des membres signataires et l'implication des équipes techniques dans cette opération est une condition nécessaire et indispensable à sa réussite.

## Article 2 – Contenu général de l'opération

L'opération s'articule autour de 4 axes :

### Axe 1 : ANIMER & MOBILISER LES ELEVEURS

#### Objectifs :

- identifier les éleveurs volontaires (AB ou conventionnel, laitier ou allaitant, ...) et structurer un collectif
- structurer un collectif d'éleveurs volontaires pour valoriser leurs animaux en local, notamment via la restauration collective,
- accompagner les éleveurs dans l'élaboration de leur stratégie commerciale
- accompagner les éleveurs dans une démarche de progrès et étudier l'opportunité de créer un cahier des charges communs

### Axe 2 : ANIMER & MOBILISER LES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE

#### Objectifs :

- poursuivre l'animation du réseau des cuisiniers "A TABLE !"
- optimiser leur organisation (cycles de commandes, marchés publics, contractualisation)
- former des cuisinier.es à l'utilisation de nouvelles pièces de viande pour améliorer l'équilibre carcasse,
- mettre en lien éleveurs/cuisiniers

### Axe 3 : CONSTRUIRE UNE SOLUTION LOGISTIQUE QUI ASSURE LE ROLE D'INTERMEDIAIRE ENTRE LES ELEVEURS, L'ABATTOIR ET LES DIFFERENTS DEBOUCHES

#### Objectifs :

- évaluer les débouchés en restauration collective et au-delà (bouchers, GMS, ...),
- étudier la faisabilité technique et économique de livraisons de viande en local,
- étudier les différents statuts possibles de cette activité, proposer des scénarii
- chiffrer les investissements éventuellement nécessaires pour développer l'atelier de découpe de l'abattoir.

**Axe 4 : ASSURER LA COORDINATION & LA GOUVERNANCE DU PROJET****Objectifs :**

- impliquer les partenaires agricoles locaux dans le projet,
- suivre les étapes du projet,
- garantir la transversalité et les échanges entre les différents signataires et prestataires du projet,
- assurer le suivi administratif et financier du projet.

**Calendrier de réalisation**

La mise en œuvre de l'opération se déroulera du 01/01/2026 au 31/12/2026.

***Article 3 – Engagements de chaque signataire et gouvernance de l'opération***

L'ensemble des signataires sont partenaires sur ce projet. La présente convention vise à identifier la contribution de chacun au projet commun afin de garantir sa cohérence.

Les engagements de chaque signataire sont détaillés en annexe. En cas de poursuite du projet, les nouveaux engagements pourront faire l'objet d'un avenant à la présente convention ou d'une nouvelle convention.

L'opération s'articule autour d'une gouvernance partagée par l'ensemble des signataires.

A l'initiative d'ALF, des comités de pilotage seront réunis régulièrement, au moins 2 fois par an, pour la mise en œuvre du projet.

Ceux-ci seront composés :

- des représentants des structures signataires de la présente convention, ou leurs représentants ;
- des financeurs de l'opération ;
- de l'ensemble des partenaires techniques œuvrant en appui au projet (partenaires agricoles, prestataires, collectivités, associations ...) ;

Ce comité validera les programmes d'actions annuels du projet, il pourra aussi se réunir en groupe de travail thématique composé de certains membres afin d'avancer sur une action en particulier.

***Article 4 – Modalités financières***

ALF s'engage à effectuer les demandes de subvention nécessaires au bon déroulé du projet.

***Article 5 – Propriété des résultats et modalités de communication***

L'exploitation et la diffusion des résultats produits dans le cadre des actions réalisées conjointement sont autorisées pour chacun des signataires, dans un but non lucratif, sous réserve de l'accord et de la mention des auteurs respectifs et de l'information de l'ensemble des parties concernées.

Lors de la diffusion des résultats et de toute action de communication en lien avec le projet, ALF, le PNRLF et les établissements s'engagent à faire mention de tous les auteurs et des autres partenaires impliqués ainsi qu'à respecter les modalités de communication fixées par les partenaires financiers.

### ***Article 6 – Durée de la convention***

---

Le contenu de la convention devient exécutoire du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Toute collaboration ultérieure entre les parties ou précision devra faire l'objet d'un avenant à cette convention en cas d'accord entre l'ensemble des signataires ou d'une nouvelle convention.

### ***Article 7 – Désengagement de l'un des signataires***

---

Si un signataire est dans l'impossibilité de tenir ses engagements, il s'engage à informer les signataires de la présente convention le plus tôt possible afin de respecter le calendrier de réalisation de l'opération précisé dans la convention.

### ***Article 8 – Conciliation***

---

En cas de litige, les parties feront leur possible pour régler à l'amiable les désaccords qui pourraient résulter de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

Le recours au tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour régler les éventuels différents issus de l'application de cette convention ne pourra se faire qu'après épuisement de ces procédures de conciliation.

Fait à Ambert, le 01/10/2025,

Daniel FORESTIER,  
Président de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez

**Fait à Ambert, le 01/10/2025,**

M. Stéphane RODIER,  
Président du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

**Fait à Ambert, le 01/10/2025,**

M. Sébastien CLADIERE,

Directeur du Centre hospitalier d'Ambert et du Centre hospitalier de Thiers

**Fait à Ambert, le 01/10/2025,**

M Alexandre BACHELET,  
Directeur du Collège d'Arlanc

**Fait à Ambert, le 01/10/2025,**

M. Julien BLOT,  
Directeur de l'ESAT de Cunlhat

**Fait à Ambert, le 01/10/2025,**

M. Jean-Claude DAURAT,  
Maire de Dore l'Eglise

**Fait à Ambert, le 01/10/2025,**

M. François DAUPHIN,  
Maire de Job,

**Fait à Ambert, le 01/10/2025,**

M. Patrice DOUARRE,  
Maire de Marat

## ANNEXE 1 – Modalités de mise en œuvre de l’opération

L’opération « Structuration d’une filière viande locale sur le territoire d’Ambert Livradois-Forez » se déroulera du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Les tableaux ci-après détaillent les actions envisagées et indiquent pour chacune d’entre elle les engagements des signataires.

### Axe 1 : ANIMER & MOBILISER LES ELEVEURS

#### Engagements des signataires :

- ALF s’engage à coordonner le travail des différents intervenants et à assurer le suivi des actions.
- Le PNRLF s’engage à :
  - contribuer à l’identification et à la mobilisation des éleveurs volontaires pour participer à la réflexion et venir en appui pour l’animation du collectif en vue de sa structuration,
  - accompagner les éleveurs dans le développement de leur stratégie commerciale par la recherche d’initiatives inspirantes pouvant nourrir leur réflexion (cahier des charges, contrats de filière, ...)

### Axe 2 : ANIMER & MOBILISER LES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE

#### Engagements des signataires :

- ALF s’engage à coordonner le travail des différents intervenants et à assurer le suivi des actions.
- Le PNRLF s’engage à participer aux points d’étape sur l’avancement des actions de développement de l’abattoir et de l’atelier de découpe afin de pouvoir faire le lien avec le groupe d’éleveurs.
- Les établissements s’engagent, dans la mesure du possible, à suivre et contribuer aux temps d’échanges et de formations proposés, et à programmer une ou plusieurs commandes de viande locale sur la période.

### Axe 3 : CONSTRUIRE UNE SOLUTION LOGISTIQUE QUI ASSURE LE ROLE D’INTERMEDIAIRE ENTRE LES ELEVEURS, L’ABATTOIR ET DIFFERENTS DEBOUCHES

#### Engagements des signataires :

- ALF s’engage à coordonner le travail des différents intervenants, à assurer le suivi des actions et à faciliter les échanges avec le service de portage de repas intercommunal.
- Le PNRLF s’engage à suivre l’étude et à contribuer à la définition et l’analyse des différents scenarii.
- Les établissements s’engagent, dans la mesure du possible, à suivre et contribuer aux temps d’échanges ainsi qu’à faire part de leurs attentes et besoins en approvisionnement.

## Axe 4 : ASSURER LA COORDINATION & LA GOUVERNANCE DU PROJET

### **Engagements des signataires :**

- ALF s'engage à coordonner le travail des différents intervenants et à assurer le suivi des actions.
- Le PNRLF s'engage à participer aux différentes instances de suivi du projet et à apporter un appui dans la recherche de financements.
- Les établissements s'engagent à participer au Comité de pilotage du projet (2 par an).